

Recypark Demets

Votre guide pratique

2024

Nous allons vous aider à préparer votre visite au Recypark Demets.

En suivant ces quelques consignes, vous rendrez votre passage plus rapide et plus confortable, tout en facilitant le travail de nos agent·e·s. Leur mission est de vous guider à chaque étape : présentation de votre carte d'identité, vérification du contenu de votre véhicule, paiement éventuel et respect du tri.

Ainsi, votre visite se déroulera en toute sérénité.

Retrouvez dans cette brochure les **conditions d'accès**, les **consignes de tri** et toutes les **informations nécessaires** pour faciliter votre visite.



Plus vous triezy, mieux nous recyclons

0800/981.81

www.bruxelles-proprete.be

BRUXELLES-PROPRETÉ



propreté.brussels



Sommaire

Horaires	p. 3
Conditions d'accès	p. 4
Traitement	p. 6
Catégories	p. 8
Tarifs	p. 15
Astuces	p. 17

Vous avez décidé de trier vos déchets avec nous. Bravo !

Bienvenue!

Ensemble, nous pouvons ainsi **valoriser leur potentiel***, **préserver la propreté publique** et **avancer vers un futur plus durable**. Franchir les portes d'un Recypark, c'est avancer tous ensemble vers cet objectif commun. **Merci.**



* Attention, un déchet jeté dans un mauvais conteneur peut compromettre le recyclage de l'ensemble de son contenu.

Horaires

Votre Recypark Demets vous **accueille** les jours suivants :



Lundi

Fermé

Mardi

9 h - 13 h 45

Mercredi

9 h - 13 h 45

Jeudi

9 h - 16 h 15

Vendredi

9 h - 16 h 15

Samedi

9 h - 16 h 15

Dimanche

Fermé

Jours de fermeture :

- **1^{er} janvier**
- **3^e dimanche de septembre**
- **1^{er} et 11 novembre**
- **25 décembre**

Pour accueillir votre sac orange, je suis ce qu'il y a de mieux. Demandez-moi sur place.

La super astuce



- 1 par ménage
- gratuit

Conditions d'accès

Hauteur **1,85 m MAX.**

Acceptés ✓



Accès interdit aux remorques et aux véhicules d'une hauteur supérieure à 1,85 m

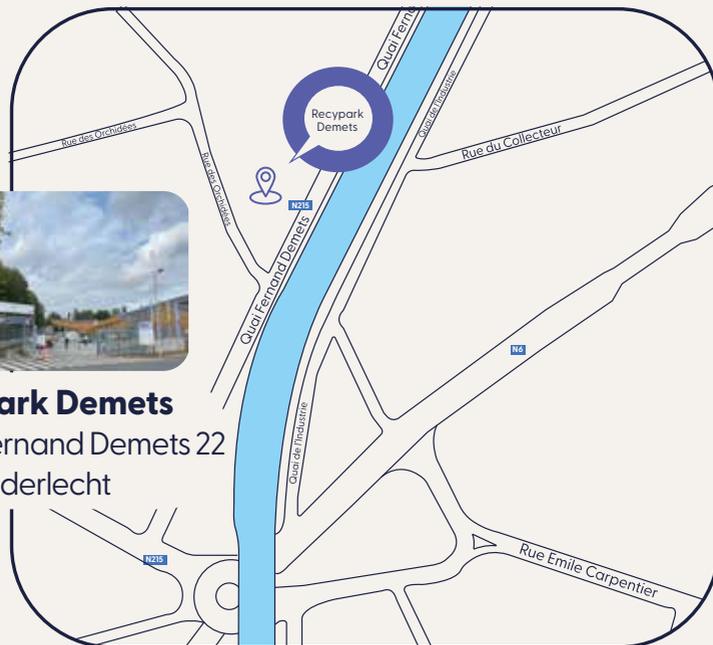


✓ Veuillez vous diriger vers le Recypark Humanité
Boulevard de l'Humanité 350 à 1190 Forest



Recypark Demets

Quai Fernand Demets 22
1070 Anderlecht



Conditions et paiement

- Être **domicilié-e en Région bruxelloise** et présenter sa **carte d'identité**.
- Le **paiement se fait uniquement par carte bancaire** (pas de cash).

Tri et dépôt des déchets

- Le **volume** des déchets acceptés, qu'ils soient gratuits ou payants (p. 8 à p. 16), **est limité à 3 m³ par jour**.
- Afin de faciliter le traitement, il est demandé de **trier vos déchets à l'avance en respectant les catégories mentionnées** (p. 8 à p. 14).
- Il est recommandé de **présenter clairement vos déchets triés par catégorie** pour une vérification rapide.
- Les **véhicules** transportant des **déchets non triés** ou **non acceptés** ne pourront malheureusement **pas accéder au site**.
- Pour un service efficace, nous vous remercions de bien vouloir **décharger vous-même vos déchets** et de **les déposer dans les conteneurs appropriés**.
- Nous vous rappelons que la **récupération d'objets** ou de **déchets** est **interdite**.
- En cas de doute sur l'origine des déchets ou en cas de litige possible, **notre personnel est autorisé à enregistrer les données utiles figurant sur votre carte d'identité**.

Véhicules, cyclistes et piétons

- Les **piéton-ne-s** sont **accepté-e-s** pour autant qu'il ne s'agisse pas **d'automobilistes qui abandonnent leur véhicule** dans la file ou aux abords visibles pour accéder au Recypark à pied.
- Utiliser un véhicule d'un poids total au sol < **3,5 t**.
- Les **cyclistes** sont **acceptés**.

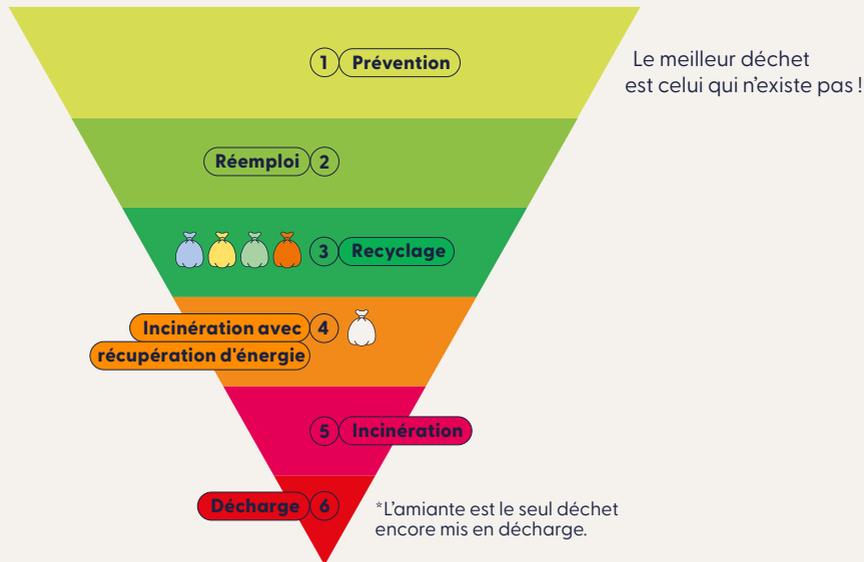
Comportement

- **Pour que chacun-e se sente bien accueilli-e, nous vous invitons à faire preuve de courtoisie lors de votre visite.** En cas d'insultes ou de menaces (verbales ou physiques), Bruxelles-Propreté se réserve le droit de refuser vos déchets et d'engager des poursuites.
- Afin de maintenir le site propre pour tout le monde, il vous est demandé de **ne pas nettoyer votre véhicule sur le site** après déchargement.

Traitement

Vos déchets, nous leur réservons le meilleur traitement.

S'ils ne peuvent être évités, vos déchets sont avant tout des matériaux que l'on peut considérer comme des **ressources précieuses** à valoriser. Pour atteindre ce principe d'économie circulaire, une des clés est l'échelle de Lansink : nous optimisons chaque étape de valorisation de vos déchets avant de passer à l'étape suivante.



- | | | | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|------------------------------------------------|
| <p>1</p> <p>Prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consommer différemment et acheter moins - Réparer | <p>2</p> <p>Réemploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Seconde main - Recyclerie - Donnerie - Bulles à textiles | <p>3</p> <p>Recyclage et autre valorisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sacs bleus, jaunes, verts et orange - Bulles à verre - Compost de quartier - Compost individuel | <p>4</p> <p>Incinération avec récupération d'énergie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sacs blancs | <p>5</p> <p>Incinération</p> | <p>6</p> <p>Mise en décharge</p> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|------------------------------------------------|

En Région bruxelloise, hormis l'amiante, les déchets ne sont pas mis en décharge. Leur incinération se fait avec récupération de chaleur. Nous convertissons cette chaleur générée par la combustion en électricité.

Objets encore en bon état ?

Vêtements, meubles, jouets, appareils élect(ron)iques, livres... nous avons tous des objets en bon état et fonctionnels que nous n'utilisons plus, qui encombrant nos armoires et qui pourraient faire le bonheur de quelqu'un d'autre.

Bonne nouvelle : l'Agence Bruxelles-Propreté est heureuse de collaborer avec un partenaire de l'économie sociale afin de redonner vie aux objets encore utilisables.

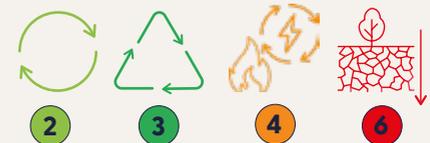
Au lieu de les jeter, vous pouvez ainsi les déposer dans notre espace dédié au réemploi* où ils trouveront une seconde vie.



Que deviennent vos déchets ?

Pour le savoir, consultez le lien suivant : www.arp-gan.be/fr/que-deviennent-mes-dechets

Retrouvez à la page suivante les catégories de déchets acceptées au Recypark et le niveau auquel elles correspondent sur l'échelle de Lansink.



Catégories

⚠ Les déchets en vrac et les déchets résiduels ne sont pas acceptés.

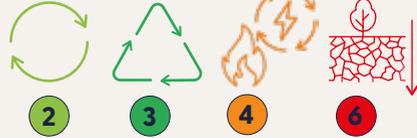
Légende :

→ **acceptés** dans la catégorie ✓

→ **conseils**

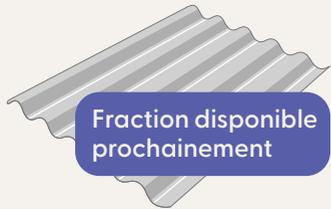
→ **refusés** dans la catégorie ✗

Les symboles suivants correspondent aux différents niveaux de l'échelle de Lansink (voir p. 6)



Merci de trier préalablement vos déchets en respectant les catégories suivantes (classées par ordre alphabétique) :

Amiante (Asbeste)



Fraction disponible prochainement

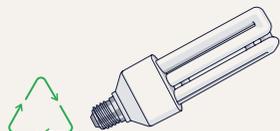
Petites quantités de déchets d'amiante lié / non friable tels que :

- Amiante ciment (plaques Eternit, gouttières, tubes, tuyaux, dalles, ardoises...)
- Matériaux réfractaires
- Panneaux type "Glasal" ou support électrique

- Emballez vos déchets d'amiante dans un sac conforme AVANT votre arrivée au Recypark
- Manipulez ce déchet avec prudence (voir règles en Recypark)

- ✗ → Tout déchet d'amiante lié non conditionné dans un sac conforme ou fortement dégradé
- ✗ → Déchets d'amiante non lié (flocages, calorifuges...)
- ✗ → Déchets d'amiante friable (plaques 'pical', feutres/ cartons ou papiers amiantés...)

Ampoules et lampes

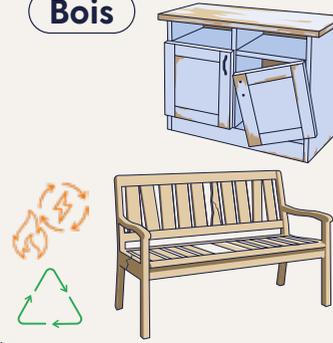


- ✓ → Lampes économiques (ampoules et tubes économiques) max. 10 pièces

- Apportez les ampoules économiques dans un sac

- ✗ → Ampoules à incandescence, lampes halogènes → sac blanc (bien emballées)

Bois



- ✓ → Planches, portes, poutres...
- ✓ → Mobilier (démonté)
- ✓ → Bois aggloméré, de placage (même recouvert de plastique)
- ✓ → Châssis et volets en bois
- ✓ → MDF, parquet stratifié
- ✓ → Bois traité : meubles de jardin, bois vernis

- Les différents types de bois (bois simple, bois traité, bois pourri) doivent être triés séparément au Recypark dans des conteneurs spécifiques

- ✗ → Bois pourri → catégorie *Encombrants*

Bonbonnes de protoxyde d'azote



- ✓ → Bonbonnes de protoxyde d'azote

- Bien vidées

- ✗ → Bonbonnes, cartouches de gaz et réservoirs LPG, bonbonnes d'hélium → voir liste des déchets refusés p. 14

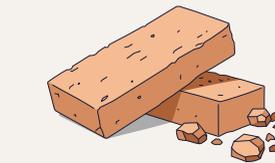
Bouchons de liège



- ✓ → Tous les bouchons en liège propres et secs : vin, champagne, cidre...

- ✗ → Bouchons et capsules en métal ou en plastique → sac bleu
- ✗ → Autres bouchons → sac blanc

Briques et briquillons



- ✓ → Gravats, gravier, cailloux, briques, pierres
- ✓ → Carrelages, dalles...
- ✓ → Béton, ciment
- ✓ → Faïence

- Voir p. 16 (déchets triés payants)
- Déchets triés à présenter sans un autre déchet du type bois, plastique, métal

- ✗ → Plâtre → catégorie *Plaques de plâtres*
- ✗ → Gyproc → catégorie *Plaques de plâtres*
- ✗ → Béton cellulaire → catégorie *Encombrants*

Cartons

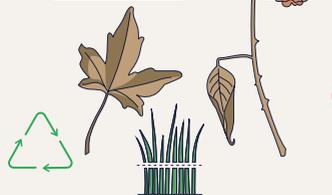


- ✓ → Boîtes en carton

- Propres et secs

- ✗ → Classeurs vides, cartons souillés → sac blanc
- ✗ → Films, sacs et sachets en plastique → sac bleu

Déchets de jardin



- Branchages, feuilles mortes, fleurs fanées, mauvaises herbes, plantes
- Tailles de haies et d'arbustes, tontes de pelouse

- Diamètre du tronc > 30 cm, longueur > 2 m
→ voir liste des déchets refusés p. 14
- Gravillon, gravier, briques, briquillons
→ catégorie *Briques et briquillons*
- Terre → voir liste des déchets refusés p. 14

Emballages PMC

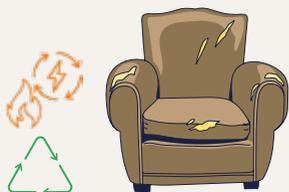


- Emballages en **P**lastique
- Emballages **M**étalliques
- **C**artons à boissons

→ Bien vidés, égouttés ou raclés

- Les emballages :
 - Avec bouchon de sécurité enfant
 - D'insecticide, d'herbicide, d'anti-mousse, de raticide...
 - D'huile de moteur, de peinture, de laque et de vernis
 - Avec au moins un des pictogrammes suivants :
   → PROXY CHIMIK (également disponible au Recypark)

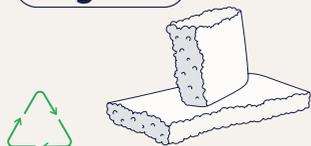
Encombrants



- **Meubles et mobilier de décoration** (tables, matelas, fauteuils, tapis...)
- **Autres objets** (châssis et volets en plastique, Pyrex, verre vitrocéramique, vitre de feu ouvert, pneus de vélo sans jantes, bois pourri, béton cellulaire...)

- Déchets chimiques } → PROXY CHIMIK (également disponible au Recypark)
- Pots de peinture vides }

Frigolite



- Frigolite d'emballage

→ Sans carton, sans film plastique

- barquettes et ravieres alimentaires en polystyrène
→ sac bleu

Huiles minérales et autres déchets chimiques ménagers



- Produits de nettoyage, de bricolage, de jardinage, pour voiture...
- Détecteurs incendie, extincteurs, briquets, produits d'impression, radiographies, seringues, thermomètres
- Huile minérale : huile moteur

- Maximum 5 litres (volume du contenant) quel que soit le déchet
- Dans un emballage fermé et identifié (plein ou vide)
- Seringues dans un conteneur spécial disponible en pharmacie

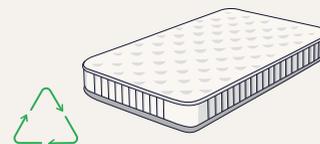
Huiles végétales



- Huile et graisse de friture

- Si possible dans leur emballage d'origine
- Maximum 10 litres (volume du contenant)
- Dans un emballage fermé et identifié

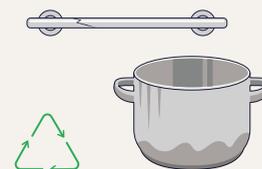
Matelas



- Matelas en mousse
- Matelas à ressorts
- Matelas en latex

- Matelas très endommagés
→ catégorie *Encombrants*

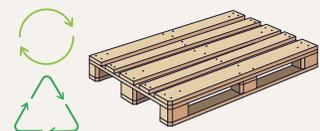
Métal



- Métaux ferreux et non-ferreux
- Châssis et volets en métal
- Gouttières et tuyaux en métal
- Cadres de vélo et pneus de vélo avec jantes

- Réservoir LPG, bonbonnes de gaz, moteurs à explosion → voir liste des déchets refusés p. 14
- Pneus de vélo sans jantes → catégorie *Encombrants*

Palettes



- Palettes en bois

→ Sans carton, sans film plastique

- Palettes en plastique
→ catégorie *Plastiques durs*

Papiers



- Journaux, magazines et dépliants
- Livres
- Papier à lettre et pour imprimante
- Sacs en papier

- Propres et secs
- Classeur : séparer le papier du classeur



- Classeurs vides → sac blanc
- Papier peint → sac blanc
- Films, sacs et sachets en plastique → sac bleu

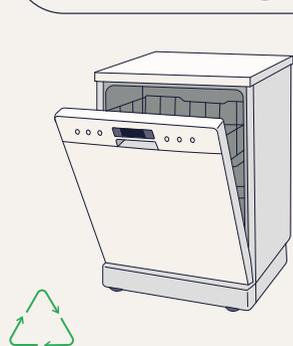
Peintures



- Restes de peinture, vernis, colle, résine, silicone...

- Maximum 30 litres (volume du contenant)
- Dans un emballage fermé et identifié (plein ou vide)

Petits et gros électro-ménagers



- Aspirateur, grille-pain, machine à café, sèche-cheveux, gaufrier, mixer, luminaire, friteuse...
- Machine à laver, lave-vaisselle, sèche-linge, hotte, four, four à micro-ondes, cuisinière, réfrigérateur, congélateur...

- Les appareils doivent être vides de piles, batteries et ampoules
- Les frigos et congélateurs doivent être vides
- Friteuse sans graisse ou huile



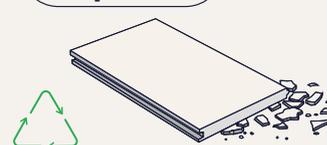
- Appareils professionnels → voir liste des déchets refusés p. 14
- Films en plastique → sac bleu (moins d'1 m²)
Voir les conditions de tri PMC

Piles et batteries



- Piles, accumulateurs, batteries, batteries de voiture
- Apportez vos piles dans un petit sac (pas en vrac)

Plaques de plâtre



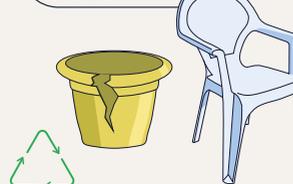
- Déchets de plâtre en sac
- Gyproc

→ Voir p. 16 (déchets triés payants)



- Béton cellulaire → catégorie *Encombrants*

Plastiques durs

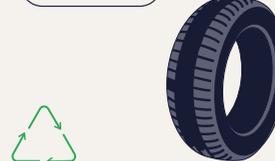


- Jouets, meubles de jardin
- Pots de fleurs
- Palettes en plastique
- Gouttières, tuyaux et lambris en PVC



- Emballages PMC → sac bleu
- Pièces automobiles → voir liste des déchets refusés p. 14

Pneus



- Pneus sans jante



- Pneus avec jante → s'adresser à un garagiste
- Pneus camion → RECYTYRE → voir liste des déchets refusés p. 14
- Chambres à air → sac blanc
- Pneus de vélo avec jantes → catégorie *Métal*
- Pneus de vélo sans jantes → catégorie *Encombrants*

Textiles



- Vêtements
- Chaussures (non dépareillées !)
- Cuirs
- Autres textiles (rideaux, serviettes de bain, nappes, draps de lit...)



- Textiles sales, mouillés → sac blanc

Verre alimentaire

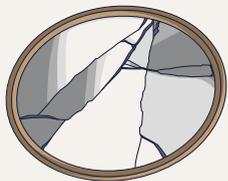


- Bouteilles, bocaux, flacons



- Miroir, vitre, verre feuilleté (pare-brise) → verre plat
- Pyrex → catégorie *Encombrants* ou sac blanc (bien emballé)

Verre plat

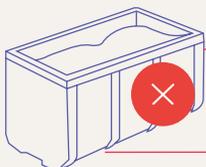


→ Miroir, vitre, verre feuilleté (pare-brise...)



- Verre alimentaire → bulles à verre (également disponible au Recypark)
- Pyrex → catégorie *Encombrants* ou sac blanc (bien emballé)
- Verre vitrocéramique, vitrage de feu ouvert → catégorie *Encombrants*

Retrouvez le **plan des conteneurs** sur www.bruxelles-proprete.be/fr/recypark



Les déchets suivants sont **refusés** dans vos **Recypark** :

→ Déchets résiduels	→ Sac blanc
→ Médicaments	→ Pharmacie
→ Fûts à bière	→ Retour chez le fournisseur
→ Bonbonnes, cartouches de gaz et réservoirs LPG, bonbonnes d'hélium	→ Retour chez le fournisseur ou contactez Bruxelles-Environnement : 02/775.75.75
→ Feux d'artifice et autres explosifs, munitions	
→ Produits de laboratoire	
→ Substances radioactives	
→ Moteurs à explosion	
→ Pièces automobiles	
→ Matériaux de recouvrement de toiture (roofing, Derbigum)	
→ Terre, sable, charbon et suie	
→ Souches et troncs (diamètre du tronc > 30 cm, longueur > 2 m)	
→ Pneus de camion	→ www.recytyre.be
→ Appareils électros professionnels	→ www.recupel.be

Tarifs (particuliers uniquement*)

- Volume **maximum de 3 m³ de déchets**, qu'ils soient **gratuits ou payants, par jour** (liste des déchets payants reprise ci-après)
- **Attention, plus de 3 m³ de déchets** toutes catégories confondues : **121 € tvac.**

Déchets triés gratuits

<ul style="list-style-type: none"> • Encombrants ménagers • Petits et gros électroménagers • Papiers • Cartons • Emballages PMC • Bouteilles, bocaux et flacons en verre • Bouchons de liège • Plastique dur, notamment les pots à fleurs... • Frigolite d'emballage non alimentaire • Déchets de jardin • Métaux ferreux et non-ferreux • Piles / batteries 	Gratuit
• Pneus déjantés	Max. 5 pièces
• Peintures	Max. 30 litres (volume du contenant)
• Autres déchets chimiques ménagers	Max. 5 litres (volume du contenant)
• Néons	Max. 10 pièces
• Huiles végétales	Max. 10 litres (volume du contenant)

* **Le Recypark Demets est également accessible aux professionnels.**

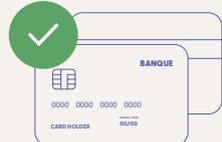
Retrouvez toutes les informations sur pro.arp-gan.be/fr/recypark

Déchets triés **payants**

<ul style="list-style-type: none"> Sanitaires (wc, évier, lavabo...) Châssis Portes Bois de construction Bois de jardin Poutres Volets Isolation Lambris en PVC, panneaux ondulés... Plaques de marbres Palettes Verre de construction 	3,03 € tvac / pièce
<ul style="list-style-type: none"> Plâtre en sacs : chutes, plaques Briquillons, briques, cailloux, pierres, gravier Béton, ciment Carrelages, dalles, tuiles, ardoises Sciure de bois 	3,03 € tvac/sac <ul style="list-style-type: none"> max. 20 kg/sac max. 20 sacs Dimension sac : 50 cm x 80 cm
<ul style="list-style-type: none"> Déchets d'amiante (Asbeste) <div style="background-color: #4a7ebb; color: white; padding: 5px; border-radius: 10px; display: inline-block;"> Fraction disponible prochainement </div>	3,03 € tvac/sac max. 20 kg/sac max. 10 sacs/an/ménage Sacs : <ul style="list-style-type: none"> transparents 80 l maximum destinés au conditionnement des déchets d'amiante (présence du logo réglementaire indiquant la présence d'amiante) fermés hermétiquement



Le **paiement se fait uniquement par carte bancaire** (pas de cash).



Astuces

1. Pourquoi est-il important de faire recycler vos huiles et graisses de friture usagées ?

Tout simplement pour préserver la propreté publique et notre environnement. Jetées dans les égouts, elles peuvent boucher nos canalisations, polluer nos cours d'eau et nos nappes phréatiques. Les jeter dans un sac-poubelle n'est pas non plus une bonne solution, car nos systèmes de collecte ne sont pas faits pour accueillir ce type de déchets. En les recyclant, nous travaillons donc tous ensemble à maintenir la propreté de nos espaces publics.



Versez les huiles et graisses de friture usagées dans une bouteille en plastique (par exemple, l'emballage d'origine) et apportez-les au Recypark ou au PROXY CHIMIK



Il est interdit de déverser vos huiles et graisses de friture usagées dans les égouts ou de les jeter avec les ordures ménagères.



Il est interdit de mélanger vos huiles avec d'autres produits comme de l'eau, des solvants, des huiles lubrifiantes, des carburants, des détergents et d'autres déchets.

2. Même vos appareils électr(on)iques défectueux ont de la valeur.

Lorsque vous déposez votre appareil électr(on)ique usagé au Recypark, il est entre de bonnes mains : Recupel le prend en charge pour le valoriser au maximum.

Recupel recycle vos déchets électriques et électroniques en Belgique, grâce au travail d'environ 1150 personnes, dont 300 travaillent dans les centres de recyclage.

La cotisation Recupel finance en effet la collecte, le transport, le démantèlement et le nettoyage des appareils. Si votre appareil est totalement inutilisable, Recupel l'envoie dans un centre de recyclage local et spécialisé pour récupérer un maximum de matières premières.

Savez-vous qu'en moyenne 90% des composants d'un appareil électro peuvent ainsi être recyclés pour trouver une nouvelle vie ? Un pourcentage dont nous pouvons être fiers en Belgique, car il dépasse les normes européennes !

Avec l'aide de Recupel, nous réduisons ainsi tous ensemble notre consommation de matières premières, nous contribuons à une économie circulaire, et nous préservons la planète des décharges sauvages néfastes pour l'environnement et pour l'homme.



Pour vos appareils électr(on)iques défectueux, outre le Recypark, différentes solutions s'offrent à vous !

Point Recupel Petit électro

Des appareils plus petits que votre tête ? Ils peuvent être déposés dans les boîtes bleues que vous trouverez dans de nombreux supermarchés, magasins de bricolage, d'électro etc.

Point Recupel Ampoules

Ces récipients bleus disponibles dans de nombreux magasins près de chez vous accueillent toutes vos ampoules usagées ou tubes néon.

Point Recupel Frigo

Les magasins d'électro, les cuisinistes... Ces points de vente s'engagent à recycler correctement votre ancien frigo à l'achat du nouveau, avec le label « Ici nous recyclons bien ».

Vous achetez un nouvel appareil ?

Au moment de votre achat, le magasin a l'obligation légale de reprendre tout ancien appareil similaire pour le faire traiter.



Si votre appareil fonctionne encore ou peut être réparé, pourquoi ne pas le donner ?

Vous pouvez l'apporter dans les magasins de seconde main, les centres de réutilisation ou à l'espace réemploi du Recypark (ouverture prochaine).

Plus d'informations sur :
www.recupel.be



3. Votre matelas est devenu trop vieux ?

Rendez-vous dans l'un de nos Recypark, il sera recyclé !



Veillez à ce que votre vieux matelas soit bien sec au moment de l'amener au point de collecte. C'est une condition incontournable pour le bon recyclage des matelas.

Retrouvez d'autres points de collecte sur : valumat.be/fr/je-veux-recycler-mon-matelas/points-de-collecte

Vos vieux matelas d'aujourd'hui recevront une nouvelle vie demain.



#saviez-vous que

le tableau de bord de votre voiture contient, outre des airbags, de la mousse polyuréthane provenant de matelas recyclés.



Bien collectés, soigneusement recyclés

4. Une nouvelle vie pour vos piles et batteries usagées ?



Bebat donne une seconde vie aux piles et batteries usagées en les transformant en matières premières pour de nouveaux produits !

Il est très facile de rapporter ses piles et ses batteries usagées dans un des points de collecte Bebat : il y en a plus de 25 000 situés dans les magasins, les écoles, les Recypark et les entreprises. Toutes les piles collectées sont acheminées dans un centre de tri à Tirlémont où elles sont triées par famille chimique.

Par exemple, le zinc et l'acier peuvent être utilisés pour fabriquer des objets tels qu'un arrosoir, tandis que le nickel, le carbone, le titane... peuvent être transformés en lunettes ou en réveils.

Comment faire bon usage des piles et batteries ? Voici quelques conseils :

- Utilisez toujours vos piles et batteries jusqu'à ce qu'elles soient complètement déchargées.
- Ne laissez pas de piles et batteries dans les appareils que vous n'utilisez que très rarement.
- N'exposez jamais des piles et batteries (ou un appareil contenant des piles) inutilement au soleil ou à l'humidité.
- N'oubliez pas de récupérer les piles ou batteries intégrées dans un appareil dont vous souhaitez vous débarrasser.
- Conservez vos nouvelles piles et batteries dans un endroit sec et frais, à l'abri de la chaleur et de l'humidité.
- Remplacez toutes les piles et batteries d'un appareil en même temps.
- Respectez les polarités (+ et -) et le voltage en fonction des spécifications de l'appareil concerné.
- Achetez les piles et batteries au fur et à mesure des besoins, vérifiez leur date de péremption et ne les stockez pas inutilement.

Pour stocker vos piles et batteries usagées, vous pouvez commander un cube de collecte ici www.bebat.be/fr/demander-un-cube-de-collecte



5. Une collecte d'encombrants tout près de chez vous ?

“Votre Recypark Mobile” est un Recypark itinérant qui a lieu deux fois par an, au printemps et en automne sur le territoire de plusieurs communes bruxelloises.

Suivez l'actualité du Recypark Mobile le plus proche de chez vous sur www.arp-gan.be/fr/mon-recypark-mobile

6. Vous pouvez également apporter vos petits déchets chimiques ménagers aux PROXY CHIMIK !

Les petits appareils électriques et électroniques y sont aussi acceptés.

La brochure PROXY CHIMIK est à télécharger sur www.arp-gan.be



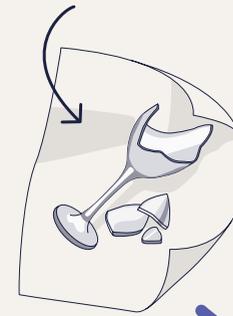
7. Pour être incollable sur le tri, il y a nos Mémo-tri !

Notre Mémo-tri est à télécharger sur www.arp-gan.be

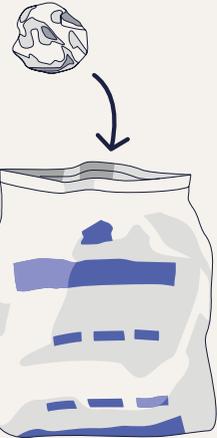
Notre Pocket Mémo-tri est disponible lors de nos événements.



8. Vous avez à coeur votre sécurité et celle de notre personnel ? Suivez les consignes suivantes !



À défaut de les apporter aux Recypark, vous pouvez déposer vos objets coupants et tranchants, dans le sac blanc, **bien emballés** dans du papier journal de manière à ne pas blesser notre personnel.



Rentrez totalement les couvercles des boîtes de conserve à l'intérieur de celles-ci. Jetez-les dans le **sac bleu**.

Déposez les seringues et/ou aiguilles **dans un conteneur spécial disponible auprès de votre pharmacien**. Déposez-les aux **PROXY CHIMIK** ou aux **Recypark**.



Fermez et identifiez correctement le récipient contenant un déchet chimique ménager avant de le déposer aux PROXY CHIMIK ou aux Recypark.



Merci pour votre geste en faveur de l'environnement !

Une question ou une remarque ?

Contactez-nous au **0800/981 81** ou via **info@arp-gan.be** et suivez-nous sur  et 

Nederlandse versie beschikbaar op aanvraag

Merci à nos partenaires :



**Plus vous triez,
mieux nous recyclons**

BRUXELLES-PROPRETÉ



propreté.brussels 